

Le Journal du Club

Les anniversaires de septembre

Le 1^{er} septembre : Duelz Doriane
Le 22 septembre : Lemaitre Evelyne
Le 22 septembre : Bourboin Fabian
Le 30 septembre : Vandenhole Christiane



La vie du club

Les Passeports jeunesse :



L'opération « Passeport jeunesse » est une opération de promotion à destination des enfants de 3 à 14 ans.

Pour tous les renseignements concernant ce passeport voir le site de la fédération francophone belge de Marches populaires

(<http://www.ffbmp.be>) .



MARCHER, C'EST LA SANTE

La marche est un exercice pour lequel il n'est point besoin de gymnase, c'est une ordonnance sans médicaments, une limitation de poids sans régime, un produit de beauté qu'on ne trouve pas dans les magasins, un tranquillisant sans comprimés, une cure sans psychanalyste.

LES DIX COMMANDEMENTS DU MARCHEUR

*Par tous les temps, tu marcheras pour le plaisir évidemment
Par les chemins quand tu iras, ne force pas, va lentement
Frais et dispos, tu parcoureras chaque vallon allègrement
La nature te comblera de mille joies gracieusement
En bon marcheur, tu garderas ta bonne humeur à tout moment
Par dessus tout, tu veilleras à ta santé jalousement
La sympathie, tu trouveras autour de toi facilement
Aux mécontents, tu leur diras d'être fair-play tout simplement
Aux adhérents, tu laisseras leurs libertés très sagement
Au sein du club, tu conviendras de respecter le règlement*



Des mutualités aident les sportifs :

Certaines mutualités interviennent dans les cotisations que certains sportifs payent dans des clubs.

Renseignez- vous auprès de votre mutualité si elle intervient dans le remboursement des cotisations aux clubs sportifs.

Si oui et que vous répondez aux conditions requises et que vous avez payé votre cotisation, vous pouvez demander une demande d'intervention à votre mutualité et nous la remplirons.



Attention : Modification

Dorénavant, les demandes de vignettes à apposer sur les cartes << départ >>, devront être demandée au secrétaire.

Petit conseil : n'attendez pas la dernière vignette pour faire votre demande.



Assurance des affiliés

Votre affiliation à un club inclut une assurance individuelle (responsabilité civile, défense en justice et accidents corporels), complémentaire à la mutuelle, qui vous couvre pendant la marche et lors de votre déplacement de votre domicile vers le lieu de départ ainsi que lors de votre retour.

Il est cependant INDISPENSABLE de vous inscrire à chaque marche ET d'indiquer vos coordonnées sur votre carte de participation. Sans cela, la Compagnie d'assurance (ETHIAS) ne vous couvre pas !

Le marcheur n'est assuré qu'à partir du moment où il est repris sur une liste d'assurés rentrée chez le responsable assurance de sa province et que la prime correspondante a été versée. Le seul non affilié couvert est l'enfant titulaire d'un PASSEPORT JEUNESSE.

Le marcheur n'est cependant assuré que pour l'ensemble des marches annoncées dans les calendriers FBSP, ADEPS, IVV (international) et pour les organisations pour lesquelles votre club a demandé l'extension gratuite de la couverture assurance.

Que faire en cas d'accident ? (Uniquement pour les affiliés à la FFBMP en ordre d'assurance)

Penser toujours à avoir avec vous des Vignettes de votre Mutuelle.

a) Sur une marche FFBMP:

Dès son retour en salle, l'accidenté demande une déclaration d'accident au responsable du club ou au permanent qu'il remplit avec l'aide du responsable assurances du club.

Il remplira minutieusement toutes les rubriques, fera apposer le cachet du club organisateur et la signature de son responsable.

Le jour même, le blessé se rendra à l'hôpital ou chez son médecin qui complètera la partie certificat médical de la déclaration.

Ainsi remplie, la déclaration d'accident sera transmise au responsable assurances provincial par le responsable club.

Ethias transmettra à l'assuré un numéro de dossier et l'assuré transmettra à Ethias les justificatifs de frais non remboursés et remboursés (demander ces justificatifs auprès de sa mutuelle et de sa pharmacie).

Ceci concerne également tout accident corporel survenu sur le chemin direct entre le domicile et le lieu de marche ainsi que sur le chemin du retour.

b) Sur une marche ADEPS:

... pour les affiliés d'un club FFBMP

Si le groupe organisateur dispose du même formulaire de déclaration que les clubs FFBMP, la procédure est la même.

Si le groupe n'en dispose pas, il rédige sur papier blanc une attestation d'accident sur sa marche, reprenant l'identité de la victime, les date et lieu précis de l'accident, les coordonnées des témoins, une description claire de l'accident, le cachet de l'ADEPS et du groupe organisateur. Le document sera daté et signé par un responsable qui indiquera son nom. Le médecin qui sera consulté rédigera un certificat médical qu'il datera et signera.

L'assurance de la FFBMP couvre les affiliés lors de toute marche ADEPS: il est inutile de payer l'assurance à l'ADEPS également.

c) Sur une marche à l'étranger ou en Flandre:

Faire compléter une déclaration d'accident par l'organisateur.

Le jour de l'accident, faire remplir un certificat médical par le médecin consulté.

Conserver sa carte de participation. Elle sera exigée par la FFBMP comme preuve de participation.

Lors de tout déplacement individuel à l'étranger pour une marche, reprenez systématiquement vos cartes d'inscriptions: elle serviraient s'il vous arrivait un accident corporel au retour.



Petit rappel.

Comment participer à une Marche ?

Après avoir décidé du lieu, vous vous présentez au départ, vous choisissez votre distance et vous vous inscrivez, payez les frais de participation (0,75€ en Wallonie et 1,10€ en Flandre) et recevez une carte de contrôle que vous remplirez soigneusement avec les étiquettes du Club.

Avant de partir, assurez-vous que vous avez bien séparé votre carte de contrôle en deux, une partie a placé dans l'urne de **Contrôle Départ**, l'autre qui vous servira lors des contrôles.

Assurez-vous du fléchage à suivre et vous voilà parti, vous faites estampiller votre carte aux divers contrôles que vous rencontrerez et vous rentrez votre carte au contrôle d'arrivée.

Ensuite, vous vous rendez chez le permanent (en Jaune), vous lui donnez votre carte estampillée, ainsi que votre carnet de marche ou il mettra votre cachet.

Voilà c'est tout.

